

AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, représentée par son maire, Madame Nicole GIRODON, dûment autorisée à cet effet par délibération n° : *DE 2025_027 du 28/11/2025* ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 8 juin 2018 et l'avenant n°1 en date du 12 janvier 2024.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°2 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n° 1 et relatif au service mis à disposition de l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2024 et 2025, sur le territoire de Loire Forez, des voies communales ont été créés ou revêtues, des voies privées de lotissement ont été classées dans le domaine public communal. Par application de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces voies supplémentaires ont donc été transférées à Loire Forez agglomération. D'autres voies ont été remunicipalisées car déclassées du domaine public ou originellement transférées par erreur.

La commune étant concernée par un ou plusieurs transferts de voies, le périmètre d'intervention pour l'entretien des voies communautaires situées sur son territoire évolue donc à compter de 2025. Ainsi, il convient de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n° 1

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Saint-Hilaire CLV, le 28 novembre 2025.

Pour la commune de
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Nicole GIRODON



DEFINITION DU BESOIN OPTIMUM DE FONCTIONNEMENT DE SAINT HILAIRE CUSSON LA VALMITTE

32 919 mètres de voies transférées

Actualisation 2025

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	460,87 €	1 agent (20€/h+1 véhicule équipé 15€/h (0,02€/ml sur CALF 45)		1 passage à 30km/h/mois sur les voies+ coef maj/comm soit une 1/2 journée tous les 3 mois	460,87 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre X*(20*2)+15*3,5	1 155,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid (0,19kg/ml soit 0,04€/ml CALF 45)	816,00 €	6T d'enrobé froid	1 971,00 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic (0,1kg/ml soit 0,10€/ml CALF 45)	6 000,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 6T de PATA	6 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	2 600,00 €	1 agent, 1 tracteur, 1 éparouse (0,25€/ml CALF 45)	3 650,00 €	2 PASSAGES/an	6 250,00 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan	1 867,50 €	2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne (0,15€/ml CALF 45)		6225 Mètres de fossés/ Sans	1 867,50 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	248,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture (0,15€/ml CALF 45)	461,50 €	96 Eléments de signa 14STOP ET 2 CLP/10ans autres /40ans	710,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture (0,07€/ml CALF 45)	100,00 €	14 STOP ET 2 CLP/5ans+15 parck/Sans	100,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan					
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	91,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté (0,08€/ml CALF 45)		1/2 journée/ans(6 petits arbres)	91,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	280,00 €	1 agent+1 Véhicule équipé 2h/ OA/ an (0,023€/ml CALF 45)		4 OA	280,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nettoyage, création et réparation	720,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien (0,28€/ml CALF 45)	156,00 €	Hydrocourage de 26 ouvrages/an+ 1,2 réparations	876,00 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (présalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	100,00 €	5/an*20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif) (0,04€/ml CALF 45)			100,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délagement, purges, busage de fossé etc...)		1 316,76 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture (0,04€/ml)			1 316,76 €
		8 839,63 €		11 183,50 €		20 023,13 €
				Coût de Fonctionnement / m		0,61 €